



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du samedi 4 juillet 2020  
10 heures 00

-----

GF/VC

N° 002526

Détermination du  
nombre d'Adjoints au  
Maire

Affiché le :

Le samedi 4 juillet 2020 à 10 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 30 juin 2020, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

**ETAIENT PRÉSENTS** : Mme Dominique SANTONI (Conseillère municipale), M. Jean AILLAUD (Conseiller municipal), Mme Emilie SIAS (Conseillère municipale), M. Cédric MAROS (Conseiller municipal), Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale), M. Yannick BONNET (Conseiller municipal), Mme Sylvie TURC (Conseillère municipale), M. Patrick ESPITALIER (Conseiller municipal), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), M. Salah DOUAOUIA (Conseiller municipal), M. Denis DEPAULE (Conseiller Municipal), Mme Laurence GUIGOU (Conseillère municipale), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Conseillère municipale), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), Mme Amélie LEBRETON (Conseillère municipale), M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), Hélène BEAUSSAC (Conseillère municipale), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère municipale), Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale), M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal)

**ONT DONNÉ PROCURATION** : Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (Conseillère municipale), Mme Julie BOVAS donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Conseillère municipale), Mme Célia BARBIER donne pouvoir à M. Yannick BONNET (Conseillère municipale)

La séance est ouverte, M. Nathan SAIHI est nommé Secrétaire.

### Détermination du nombre d'Adjoints au Maire

**Vu**, l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales selon lequel « Le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal. »

**Considérant** que le nombre d'adjoints susceptibles d'être fixé par le conseil municipal ne doit pas être supérieur à neuf.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de fixer à 9 (neuf) le nombre d'adjoints pour un effectif légal de trente-trois membres,

### LE CONSEIL MUNICIPAL A LA MAJORITE

**Fixe**, le nombre d'adjoints au Maire à 9 (neuf) postes.

Accusé de réception en préfecture  
084-21840034-20200707-2526-DE  
Date de télétransmission : 07/07/2020  
Date de réception préfecture : 07/07/2020

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Dominique SANTONI